

N°2 - Février 2016

# VIVRE Ensemble

Le journal  
des locataires  
de Colombes  
Habitat Public

## ACTUS

**Nouvel élan de votre office  
vers les actions solidaires !**

Soutien scolaire, écrivain public,  
chantiers d'insertion...

**INTERVIEW**  
CAROLINE  
COBLENTZ

La Vice-Présidente  
de Colombes Habitat Public  
répond à nos questions

**DOSSIER**  
COMPRENDRE  
VOS CHARGES

Explications  
de la régularisation  
de vos charges

**CHANTIERS**  
RÉHABILITATION  
DU 11 MICHELET

Un nouveau  
confort de vie  
dans les appartements

# SOMMAIRE

## 3 ÉDITO

NICOLE GOUETA  
« Gardons notre office »

## ACTUS 4

### LA TOUR Z CHANGE DE VISAGE :

28 étages de transformations

### TÉMOIGNAGE D'ALI DIARRA

Gardien de la Tour Z depuis 15 ans

### VŒUX DU PERSONNEL :

La proximité avec les locataires  
au cœur des conversations

### NOUVEL ÉLAN DE VOTRE OFFICE VERS LES ACTIONS SOLIDAIRES !

« Mieux vivre ensemble »

## 8 INTERVIEW

CAROLINE COBLENTZ  
La Vice-Présidente  
de Colombes Habitat Public  
répond à nos questions

## DOSSIER 10

### COMPRENDRE VOS CHARGES

L'Office met tout en œuvre  
pour assurer un service optimal  
pour ses locataires

### L'ASTREINTE :

Pensez-y !

## 14 CHANTIERS

### RÉHABILITATION DU 11 MICHELET

4,2 M€ pour un nouveau confort  
de vie dans les appartements

### 179 STALINGRAD

Rénovation des ascenseurs et  
des halls ajoutés à la réhabilitation

### COLOMBES-EST

Colombes-Est évolue

### LES TRAVAUX D'AMÉLIORATION

## CONTACTS 16

NOS AGENCES  
Les contacts utiles

# ÉDITO



**C**hers locataires,  
C'est bien malgré nous, qu'à travers la création de la Métropole du Grand Paris, notre Office va se trouver concerné par un transfert programmé au niveau de l'Établissement Public Territorial, ce Territoire que l'État vient de créer pour regrouper les communes d'Argenteuil, Colombes, Asnières, Clichy, Gennevilliers, Bois-Colombes et Villeneuve-la-Garenne. Ce territoire de 7 communes, de 435 000 habitants, dont je viens de prendre la présidence pour un an, sera l'une des composantes de la Métropole du Grand Paris. Le mille-feuille administratif grandit sans arrêt ! Est-ce pour plus d'efficacité et d'économies ? J'en doute fort !

“

**Gardons  
notre office**

”

Dans ce nouveau Territoire, appelé Boucle Nord de Seine, il a été prévu par la loi que les Offices municipaux deviennent des Offices territoriaux. Les deux communes du territoire les plus impactées par cette intégration des offices HLM, souhaitée par les seuls parlementaires socialistes, et qui devrait être effective au 1<sup>er</sup> janvier 2018, seront donc Colombes et Gennevilliers. Le maire communiste de Gennevilliers, Patrice Leclerc, partage mon analyse sur l'absurdité d'un tel transfert qui va couper les offices HLM des réalités communales.

Notre position n'est donc pas partisane mais bien de bon sens. Quel besoin avait-on de détricoter ce qui fonctionne ?

A notre niveau communal, deux avancées me tiennent particulièrement à cœur pour satisfaire nos locataires. Tout d'abord, celle en matière de sécurité, grâce au renforcement de la vidéo-protection et grâce au nouveau dynamisme de notre police municipale. Je me félicite également des excellentes relations entretenues avec la Police nationale.

L'autre priorité, c'est l'hygiène et la propreté, dont la tenue est rendue parfois difficile par le comportement de certains locataires négligents.

Nous nous lançons dans la réhabilitation de plusieurs immeubles, tout particulièrement aux Fossés-Jean, avec la Tour Z et le 11, rue Michelet, et en Centre-Ville avec le 3, rue du Bournard. En liaison là encore avec la Ville et désormais le Territoire, nous devons faire des efforts pour satisfaire nos locataires et entretenir notre patrimoine.

Vous connaissez mon attachement à l'accession sociale à la propriété et à la notion de parcours résidentiel. Si nous voulons satisfaire un plus grand nombre de demandeurs de logement et non plus seulement 10% d'entre eux que nous relogeons chaque année, il faut faire de la pédagogie : nos locataires doivent comprendre qu'ils n'ont pas tous vocation à demeurer ad vitam aeternam au sein du parc locatif de Colombes Habitat Public. Les plus aisés d'entre eux doivent être encouragés à investir dans l'achat de leur propre logement. C'est dans leur intérêt et c'est aussi dans le nôtre. Nous avons fait voter cette disposition lors du dernier Conseil d'Administration et nous allons étudier par quel quartier et quel immeuble nous allons commencer cette opération.

**Nicole GOUETA**

Présidente de Colombes Habitat Public

Maire de Colombes

Vice-Présidente du département

Chevalier de la légion d'honneur



## LA TOUR Z CHANGE DE VISAGE : 28 étages de transformations



> Future façade - côté parvis



> Futur hall d'entrée



> Nouvel espace des boîtes à lettres

La **réhabilitation complète** de la Tour Z va enfin commencer pour un montant de 7,2 M€. Elle concerne les extérieurs, les parties communes et les logements ; projet présenté aux locataires, le 17 septembre dernier.

- Requalification de la façade du rez-de-chaussée avec un nouveau hall traversant entièrement réaménagé
- Aménagement intérieur d'un nouveau rez-de-chaussée
- Amélioration de la sûreté de l'immeuble (contrôle d'accès, électricité parties communes)
- Amélioration de la sécurité (portes palières, désenfumage, ...)
- Amélioration du confort des logements
- Aménagement des extérieurs

Alors que le projet initial prévoyait la réfection des pièces humides d'un appartement sur deux, l'Office a réussi à inclure la totalité des logements dans le même budget et pour une qualité identique. Pas moins de 7 entreprises vont agir sous l'autorité de Colombes Habitat Public pour rénover les espaces communs et les 237 logements du site.

### CALENDRIER DE L'OPÉRATION

Les travaux à l'intérieur des appartements dureront en moyenne 2 semaines par logement.

Les relogements des locataires des studios du rez-de-chaussée sont d'ores et déjà organisés durant la phase de travaux du hall.

#### PHASE CONCEPTION

Septembre 2015 - Mai 2016

#### PHASE RÉALISATION

Juin 2016 - Novembre 2017

**A NOTER QU'À L'ISSUE DE L'OPÉRATION, AUCUNE HAUSSE DES LOYERS EN DEHORS DE LA PROGRESSION DE L'INDICE LÉGAL NE SERA EFFECTUÉE.**

La rénovation de ce site emblématique qui devait se terminer en décembre 2013, s'inscrit dans le redémarrage tant attendu des travaux de transformation du quartier Fossés-Jean - Bouviers (ANRU) : Un nouveau visage pour la tour Z en 2017 et un quartier rénové en 2022...



## TÉMOIGNAGE

### ALI DIARRA, gardien de la Tour Z depuis 15 ans

Gérer au quotidien **l'espace de près d'un millier d'habitants qui vivent dans les 237 logements de cet édifice**, nécessite une compétence particulière. D'une stature imposante, cet homme discret aux cheveux à peine grisonnants se sent investi d'une mission que peu de personnes peuvent imaginer.

**Au quotidien, Ali s'implique à 200%** : l'entretien et le ménage constituent la base de son travail, les imprévus sont gérés en priorité comme des bouts de verre sur un palier, un ascenseur sali. En parallèle, il entretient et développe la relation avec les locataires, s'efforçant de répondre au mieux à chacun.

Au fil des années, Ali a su tisser des liens avec les locataires pour améliorer au quotidien la qualité de vie de ce site. Proportionnellement au nombre de ses habitants, la tour Z compte le moins d'incidents de tout le patrimoine. Cela n'a pas toujours été le cas, Ali considère que le gardien a une influence significative dans la quiétude d'un site. « **Le gardien est parfois le dernier rempart lorsqu'une situation dégénère** car il connaît tout le monde et sait quels leviers activer ou quels mots employer. »

Il se souvient avec émotion de cette personne âgée qui, lorsqu'elle était hospitalisée, demandait qu'on fasse appel à Ali pour la déplacer avec douceur. Car c'est Ali que les petits enfants avaient appelé en premier avant les pompiers lorsqu'elle avait chuté dans son appartement...

Tantôt père, tantôt grand-père, parfois sage qui en sait beaucoup et en dit peu, il fait un peu partie de toutes les familles. Les jeunes ne l'effraient pas, **il considère que l'écoute et le respect sont les premières briques pour établir le dialogue et instaurer des relations de confiance avec tous** : « Les nombreux stagiaires que j'ai formé, m'appellent pour me remercier de leur avoir appris à dialoguer avec tous les locataires, quelque soit leur comportement. »

Ali est également, le premier à rompre l'isolement de certains, jeunes comme anciens : « **Je suis là pour tous mes locataires !** »

## Le saviez-vous ?

**Un loyer moins cher ?  
C'est possible grâce au parcours résidentiel**

**V**ous occupez depuis longtemps votre logement, il est devenu trop grand pour vous, Colombes Habitat Public peut vous proposer un logement plus petit en vous garantissant le même prix au m<sup>2</sup> que celui de votre logement actuel.

*Exemple : vous payez 700 € de loyer hors charges pour votre appartement de 100 m<sup>2</sup>, soit 7 € le m<sup>2</sup>. Vous souhaitez occuper un logement de 50 m<sup>2</sup>. Votre nouveau loyer sera de 350 €, mensuel hors charges. Pensez-y, la différence de loyer peut être importante.*





## VŒUX DU PERSONNEL : la proximité avec les locataires au cœur des conversations



> *Olivier Viroi,  
Directeur général de CHP*



> *Nicole Goueta,  
Maire de Colombes,  
Présidente de CHP*



> *Caroline Coblenz,  
1<sup>ère</sup> adjointe au maire,  
Vice-Présidente de CHP*



> *Remise des médailles d'argent  
à Zhora Chelalou et Azzou Eddine Hamdaoui,  
gardiens d'immeuble*

Le 17 janvier dernier, la traditionnelle cérémonie des vœux au personnel s'est déroulée au théâtre de l'Avant-Seine. Dans une ambiance chaleureuse, notre directeur Général a exprimé ses remerciements pour le redressement initié par l'Office et ses collaborateurs en 2015. Les réorganisations entreprises dans tous les services commencent à porter leur fruit. Pour Olivier Viroi, **la qualité des prestations et la proximité avec les locataires constituent les enjeux majeurs de l'année 2016.**

## Le saviez-vous ?

### Enquête Supplément Loyer Solidarité (SLS) : Une réponse obligatoire

A qui s'adresse le SLS ?

**P**our rappel, cette enquête dont la réponse est obligatoire, est réalisée par Colombes Habitat Public auprès de ses locataires occupant le logement au 1<sup>er</sup> janvier 2016, non bénéficiaires d'une APL pour connaître leur situation familiale, professionnelle et fiscale.

À partir du mois de février, conformément à la loi, en cas de non réponse à cette enquête, outre les 25 € de frais de dossier, le forfait SLS vous sera appliqué **à son taux maximum**, chaque mois.

*Exemple : Pour un appartement de 75 m<sup>2</sup> situé dans le patrimoine pour des locataires n'ayant pas répondu à cette enquête, le forfait SLS prélevé sera de 2 391,45€ par mois en plus du loyer, imposé par la loi.*





# NOUVEL ÉLAN DE VOTRE OFFICE VERS LES ACTIONS SOLIDAIRES !

« Mieux vivre ensemble »

Dans le cadre de la Politique de la ville, régie par la loi 2014-173 du 21 février 2014, Colombes a défini son contrat de Ville 2015-2020. Parmi l'économie, la cohésion sociale et le cadre de vie, il implique des objectifs en matière d'accompagnement social et d'actions solidaires.

Colombes Habitat Public en est l'un des signataires et portera des actions solidaires essentiellement sur les nouveaux quartiers prioritaires définis par l'Etat (Fossés-Jean et Petit-Colombes).



> Les enfants d'Orgemont

## Dans quels domaines s'inscrivent nos actions solidaires ?

Une réflexion a été menée entre la Mairie et Colombes Habitat Public. S'appuyant sur ce nouveau contrat de Ville et dans un esprit de complémentarité, l'Office a privilégié plusieurs pistes pour ses actions solidaires avec l'appui, le cas échéant, des moyens mis à disposition par la mairie.

Les orientations retenues portent sur la rupture avec l'isolement et le mieux vivre ensemble. Dès 2015, nous avons déjà initié notre coopération avec le voyage à la mer organisé pour les enfants du quartier d'Orgemont. Cette année, nos actions vont commencer par l'alphabétisation, le soutien scolaire et l'accompagnement à l'utilisation du numérique.

## Comment les traduire concrètement ?

Plusieurs interventions sont prévues, cette année, dans le cadre d'un programme baptisé « **Mieux vivre ensemble** ».

La première d'entre elles s'intitule « **Ecrire ensemble** » et proposera la mise à disposition d'un écrivain public.

Les locataires des quartiers prioritaires auront ainsi la possibilité de faire écrire leurs courriers, qu'ils soient administratifs, professionnels ou privés (en fonction des budgets et places disponibles).

## De quelle manière utiliser ce nouveau service ?

Cette opération est coordonnée par vos agences de proximité, principalement aux Fossés-Jean et au Petit-Colombes. Dès le 1<sup>er</sup> Mars 2016, vous trouverez tous les renseignements, notamment les lieux et horaires des rencontres avec l'écrivain public ainsi que les formulaires de préinscriptions.

## Restez informés !

Tout au long de l'année 2016, les autres initiatives seront proposées à nos locataires des quartiers prioritaires.

## CAROLINE COBLENTZ,

1<sup>ère</sup> adjointe en charge du logement, du développement économique et de l'emploi, Conseillère régionale d'Ile-de-France, Vice-Présidente de Colombes Habitat Public, Présidente de la CAL

### Comment faire pour obtenir un logement social à Colombes ?

**A**vec plus de 9 000 logements sociaux, CHP est un acteur majeur sur notre ville, gérant près de 90% du parc social. En matière d'attribution, nous faisons face à un double défi : répondre à la demande de 1<sup>er</sup> accès sans négliger les besoins importants de parcours résidentiels dans un contexte contraint. En effet, 3 800 demandeurs sont inscrits à Colombes alors qu'un peu moins de 450 logements se libèrent chaque année.



DEPUIS FIN 2015,  
NOUS AVONS APPORTÉ  
**3 MODIFICATIONS  
MAJEURES**



Face à cette situation, il est impératif **d'agir avec efficacité, en toute transparence**. Je rappelle que pour être examiné, tout dossier doit au préalable être enregistré dans le serveur national d'enregistrement (auprès de la mairie, du bailleur ou sur le service en ligne de l'Etat). Il doit également être mis à jour chaque année.



**La commission d'attribution (CAL) est la seule habilitée à accepter ou refuser le dossier d'un demandeur.**

### Comment fonctionne cette commission ?



**C**haque bailleur organise ses propres commissions comprenant des représentants de la Ville, de la Préfecture, de la CAF et des associations de locataires. La CAL de CHP que je préside, comprend 7 membres et se réunit tous les 15 jours.

> CAL



“

## Désormais, les visites ont lieu avant la CAL et sont organisées par une personne dédiée de l'Office et non plus les gardiens

”

Ainsi que la loi l'exige, 3 candidats sont présentés pour chaque logement et les décisions sont prises à la majorité des voix. Les critères d'attribution sont multiples et tiennent compte de la situation familiale, des ressources et de l'ancienneté de la demande. Ces critères font l'objet d'une cotation.

**En 2014, la répartition par contingent était la suivante :**

- 111 logements sur le contingent de CHP
- 80 sur le contingent de la Ville de Colombes
- 90 sur le contingent de la Préfecture
- 30 sur le contingent Fonctionnaires de la Préfecture
- 7 sur le contingent du Conseil Général
- 78 sur les contingents des collecteurs (1 % patronal)

### Quels sont vos moyens d'action ?

**A**près une phase d'observation, j'ai constaté que le taux de refus des propositions était très élevé, plus de 40%, ainsi que le nombre de dossiers incomplets présentés devant la commission et donc ajournés. Il en résultait une plus grande vacance des logements, situation peu satisfaisante en période de pénurie. C'est pourquoi nous avons réfléchi conjointement entre les services de la ville et ceux de l'Office pour améliorer le processus.

**Depuis fin 2015, nous avons apporté 3 modifications majeures :**

- Jusqu'à présent, la commission d'attribution statuait sur des logements dont les candidats n'avaient pas connaissance. En cas de refus, nous perdions au minimum 15 jours, souvent bien plus, pour pouvoir l'attribuer à nouveau. **Désormais, les visites ont lieu avant la CAL et sont organisées par une personne dédiée de l'Office et non plus les gardiens.**
- Pour accélérer la remise en état des appartements libérés, CHP a changé de prestataire avec un cahier des charges beaucoup plus exigeant. L'entreprise retenue dispose désormais de 3 semaines pour la remise en état.
- Enfin, le service gérance de l'Office s'est organisé pour

appeler, dès le lendemain de l'attribution, le locataire bénéficiaire, lui proposer la signature de son bail et envisager la date de son emménagement.

Chaque semaine ainsi gagnée bénéficie au plus grand nombre de demandeurs.



> CAL

### Que faire lorsque les besoins d'une famille évoluent ?

**L**a demande de logements plus grands est d'autant plus difficile à satisfaire que le taux de rotation est faible, soit **4,66 % en 2014**. Nous sommes néanmoins très attentifs au parcours résidentiel de nos locataires.

**Maintenir le prix au m<sup>2</sup> corrigé en cas d'échange d'un grand vers un plus petit logement** a ainsi encouragé 24 demandeurs en 2014. Ils bénéficient désormais d'un loyer plus faible et **leur échange profite à d'autres familles plus nombreuses.**

**Se préoccuper des problèmes liés au vieillissement et au handicap est aussi notre priorité.** Ainsi, entre 2014 et 2015, avec le soutien financier du Conseil Départemental, nous avons pu aménager 55 appartements et réaliser des rampes d'accès aux immeubles.

## COMPRENDRE VOS CHARGES

L'Office met tout en œuvre pour assurer un service optimal pour ses locataires.

Il se compose de l'entretien courant comme le nettoyage, la gestion des ordures ménagères ou encore de la fourniture d'eau comme de chauffage. L'éclairage des parties communes, la maintenance des ascenseurs et des contrôles d'accès sont des prestations tout aussi indispensables.

D'autres actions plus exceptionnelles sont essentielles à l'image des services de portage organisés lors de pannes d'ascenseurs.

L'ensemble de ses services génèrent des dépenses. **Seule,**

une partie d'entre elles, est facturée aux locataires. Ce sont les **charges récupérables**. Elles sont prélevées mensuellement avec votre loyer sous la forme de provisions et sont régularisées en fonction des dépenses réelles, l'année suivante.

Chaque mois, les provisions représentent **1/12 du montant annuel estimé** des charges.

Les **charges collectives** correspondent à une partie des dépenses liées aux services partagés par tous les locataires. Les **charges individuelles** représentent la consommation d'eau et pour certains, la maintenance du chauffage individuel.

En fin d'année, la somme de toutes les dépenses est réalisée puis un calcul de votre quote-part est effectué pour produire le décompte de régularisation de charges.

Ce relevé vous sera adressé accompagné d'un tableau explicatif différenciant les charges collectives de vos charges individuelles.

E



### SERVICES D'ENTRETIEN DE LA PLOMBERIE ROBINETTERIE

Face à un constat de surcoûts et d'inefficacité pour les locataires, Colombes Habitat Public supprime la prestation ECODO. Pour le bénéfice de tous, la société ISARBA prendra désormais en charge ce service.

**Depuis le 4 Janvier 2016, pour toute demande d'intervention concernant la robinetterie :**

**Contactez ISERBA**

**01 69 96 01 26**



## Le saviez-vous ?

**S**urveillez vos compteurs d'eau, ils peuvent vous alerter sur une consommation anormale. Les cas les plus répandus concernent les fuites de chasse d'eau qui engendrent des surconsommations de l'ordre de 100 m<sup>3</sup> annuel, soit 350€ d'eau froide environ.

### Pour détecter une fuite :

Fermer tous les robinets le soir avant de vous coucher y compris celui de la chasse d'eau et faites le relevé de vos compteurs. Le lendemain matin, faites à nouveau un relevé de compteur. Si un des chiffres a changé, vous avez une fuite.

### La mésaventure coûteuse d'un locataire distrait !

8 000 € pour un robinet oublié, c'est le montant de la régularisation qu'un locataire a dû payer. Sa consommation annuelle d'eau chaude dépassait **800 m<sup>3</sup> d'eau chaude** (soit un tiers d'une piscine olympique). Il avait oublié de fermer un robinet lors d'une absence prolongée de son logement.

## SOYEZ ÉCOLOGIQUE ET FAITES DES ÉCONOMIES

Des gestes simples vous permettent de réduire vos dépenses et préserver l'environnement :

- Préférez les douches aux bains.

La preuve par les chiffres :

une douche rapide nécessite en moyenne 40 à 60 litres d'eau quand une baignoire en engloutit de 120 à 200 litres, soit 4 à 5 douches pour un seul bain ! Un bain quotidien, c'est environ 300 € de dépense annuelle...

- Coupez le robinet durant le brossage de vos dents et le rasage.

- Faites la chasse aux fuites : robinets, chasse d'eau

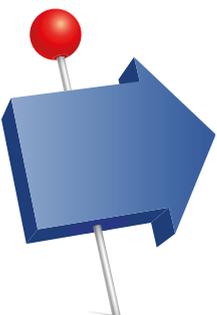
**Toutes ces mesures vous rendront plus écologiques !**

## CHARGES GÉNÉRALES : ATTENTIFS ENSEMBLE

Savez-vous que le dépôt des ordures à côté des poubelles ou devant les locaux d'ordures ménagères, notamment le week-end, donne lieu à une facturation supplémentaire qui se rajoute à vos charges ?



**Pensez aux bons gestes qui contribuent à l'allègement de vos charges et à un meilleur cadre de vie.**



**Si la régularisation de votre consommation d'eau porte sur un montant important, nous vous conseillons vivement d'ajuster cette provision en contactant votre agence. L'eau chaude est le deuxième plus gros consommateur d'énergie domestique après le chauffage.**



## RÉGULARISATION DE VOS CHARGES

Faciliter la vie de nos locataires tout en comblant le retard, tel est l'un de nos objectifs 2016.

Il convient de rappeler qu'en 2014, la nouvelle direction découvrait un retard cumulé de plus de deux ans pour la régularisation des charges des locataires.

C'est pourquoi, cette année, l'Office met en place des échéanciers pour aider ses locataires à surmonter ce passage.

**Il est essentiel de savoir que les deux montants les plus importants concernent votre consommation d'eau et de chauffage.**

Vous avez un montant important de régularisation de vos charges d'eau :

Elle signifie que votre provision mensuelle est insuffisante par rapport à votre usage. C'est souvent le cas lorsque la famille s'agrandit ou que de nouvelles personnes vivent sous votre toit.

Le chauffage est l'objet de régularisations parfois importantes des charges collectives :

La température extérieure et le prix du combustible utilisé sont deux paramètres indépendants qui impactent la facture. La météo particulièrement clémente de 2015 devrait nous être favorable. Pensez aussi à fermer vos radiateurs lorsque vous ouvrez les fenêtres. A l'échelle d'un immeuble, l'impact est loin d'être négligeable.



### Le saviez-vous ?

Lorsque vous avez une difficulté de règlement, nous vous suggérons deux bons réflexes pour gérer cet imprévu :

- Obtenir des facilités de paiement auprès du chargé de recouvrement amiable de votre agence de proximité.
- Contacter le service gestion des fluides pour demander un ajustement de vos provisions d'eau.



## L'ASTREINTE : PENSEZ-Y !

En cas d'incident technique, **CONTACTEZ L'ASTREINTE.**

**N'engagez aucun frais** (plombier électricien,...) car ils ne vous seront en aucun cas remboursés par Colombes Habitat Public.

## Colombes Habitat Public à votre service 7 jours sur 7

Nos bureaux sont fermés et un incident se produit : Appelez l'astreinte.

Nos équipes d'astreinte interviennent dans les cas suivants :

- Engorgement et refoulement des conduits d'eau collectifs (Eaux Usées, Eau Pluviale).
- Fuite d'eau importante dans les parties communes.
- Panne électrique dans les parties communes, un bâtiment collectif.
- Panne sur les portes automatiques de garage.
- Panne sur ascenseurs.
- Panne sur le chauffage ou l'eau chaude sanitaire (collectif).
- Tout autre incident technique à caractère grave.

**En cas d'urgence technique** (qui ne puisse attendre les horaires d'ouverture) **ou en cas de danger pour les biens et les personnes**, notre personnel d'astreinte est à même d'**intervenir ou mobiliser un prestataire** pour limiter ou stopper une situation, voire de vous conseiller.

A noter que certains possèdent des chaudières individuelles. En cas de panne, un service d'astreinte est disponible

**NUMÉRO D'URGENCE**  
La nuit et le week-end

**01 47 60 80 00**

Joignable du lundi au jeudi  
de 17h30 à 8h30

Joignable du vendredi  
de 12h30 au lundi 8h30

**CONTACTEZ ISERBA**

**01 69 96 01 26**

**18**

Fuite de gaz dans les parties communes  
Incendie dans la résidence

## FOSSÉS-JEAN

TRAVAUX ANRU

RÉHABILITATION  
DU 11 MICHELET

4,2 M€ pour un nouveau confort  
de vie dans les appartements

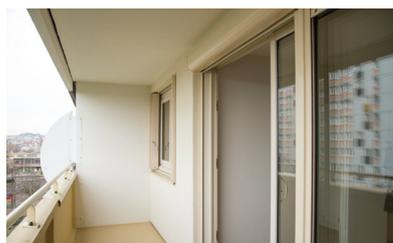


> Salle de bain



> Cuisine

Après la présentation aux locataires de l'appartement témoin, la rénovation des 100 logements a débuté : Mise en sécurité électrique, plomberie, rénovation des sols pièces humides, les fenêtres, la ventilation sans oublier la réfection des halls et montées d'escalier. **Ce grand chantier se terminera début 2017** avec la rénovation thermique et esthétique des façades extérieures.



> Baies vitrées



> Fenêtre

## Rénovation des ascenseurs et des halls ajoutés à la réhabilitation

Colombes Habitat Public a négocié la modernisation des ascenseurs et la réfection des halls en plus du chantier initial en restant dans le **budget des 2,5 M€**. Un éclairage doux et économique enveloppera les montées d'escalier et les halls tandis que des ascenseurs entièrement rénovés porteront les locataires vers le confort de leurs « nouveaux » appartements. C'est courant 2<sup>ème</sup> trimestre que seront réceptionnés les derniers travaux de ce site de 50 logements.



> Façade 179 Stalingrad

## FOSSÉS-JEAN

TRAVAUX ANRU

179 STALINGRAD





## Colombes-Est évolue

La réception de ce **vaste chantier de 6 M€ pour les 226 logements** de cette résidence se termine. Réhabilitation des immeubles, nouvelles aires de jeux, terrains multisports, l'ensemble des locataires peuvent désormais profiter des aménagements de voirie et des espaces verts entièrement réaménagés. Les nouveaux abris pour les containers offrent une meilleure hygiène pour tous. Enfin la résidentialisation du site s'inscrit dans un objectif de sécurité renforcée pour un mieux vivre des locataires.



> Aire de jeux



> Allée piétonne



PETIT-  
COLOMBES  
TRAVAUX ANRU  
COLOMBES-EST

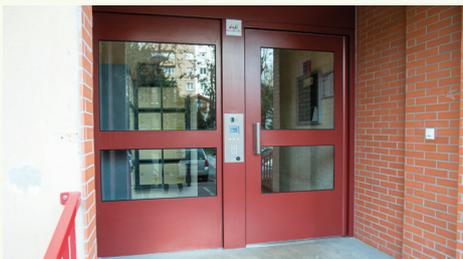
**SANS OUBLIER  
LES TRAVAUX  
D'AMÉLIORATION**



> Etanchéité toiture - 101/109 G.Péri



> Vidéosurveillance parking 127 G.Péri



> Porte d'entrée - 91/97 Valmy



> Porte d'entrée - 23/25 Orgemont

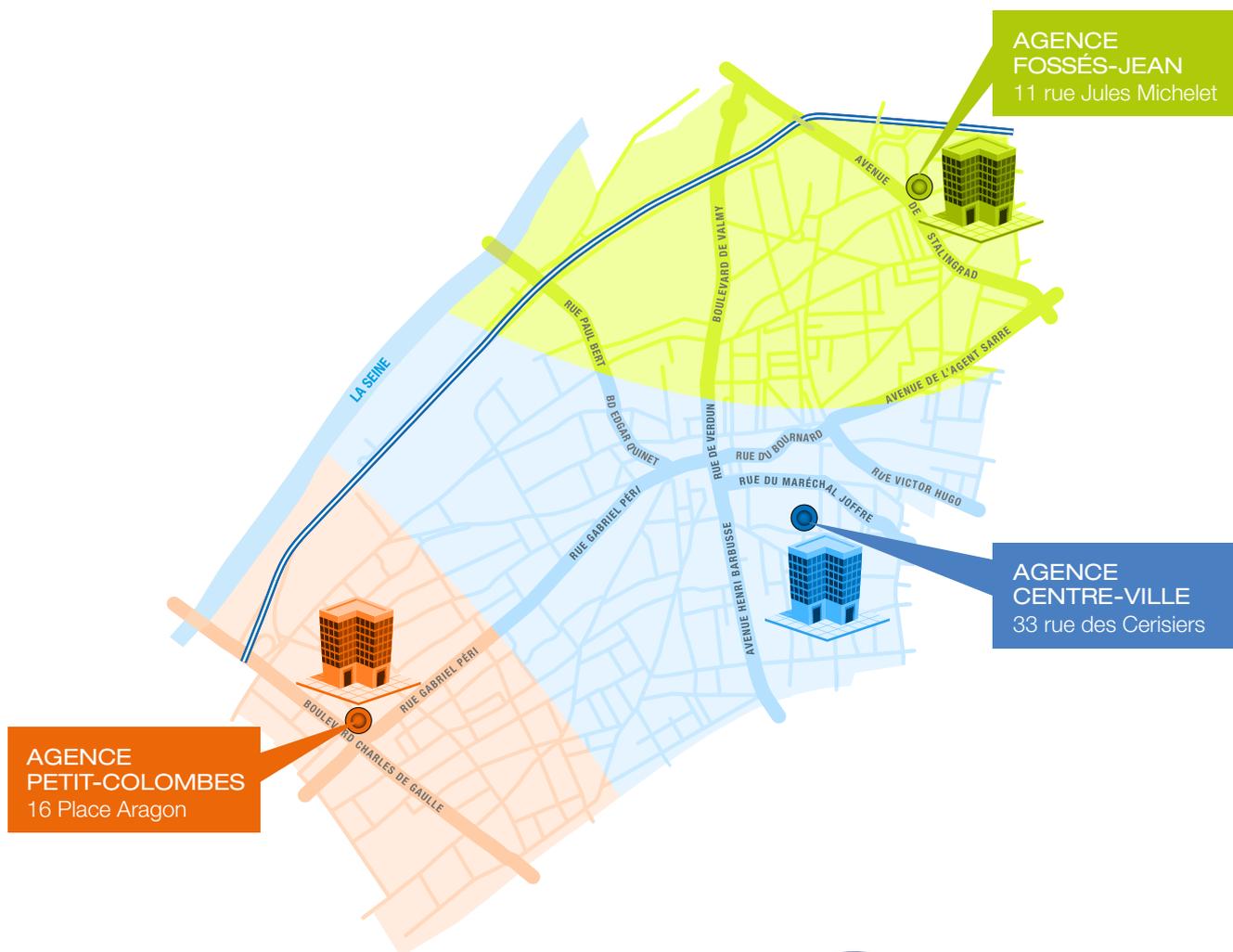


> Vidéosurveillance parking 127 G.Péri

# CONTACTS

## POUR CONTACTER VOTRE AGENCE PAR TÉLÉPHONE :

ACCUEIL	<b>FOSSÉS-JEAN</b> 01 47 86 08 46	<b>CENTRE-VILLE</b> 01 47 86 15 40	<b>PETIT-COLOMBES</b> 01 47 82 08 53
CHARGÉ DE RECouvreMENT AMIABLE (Joignable aux heures suivantes)	01 47 86 84 68 Lundi, mardi, jeudi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 12h30	01 47 86 96 68 Lundi, mardi, jeudi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 12h30	01 47 82 89 35 Lundi, mardi, jeudi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 12h30
CONSEILLÈRE SOCIALE (Joignable aux heures suivantes)	01 47 86 84 69 Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 12h30	01 47 86 96 69 Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 12h30	01 41 32 23 99 Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 12h30
LOUER UN PARKING	06 79 77 81 41	06 79 78 29 39	06 79 75 84 39



**Colombes**  
**Habitat Public**



**Office Public de l'Habitat (OPH)**

29, avenue Henri Barbusse - 92701 Colombes cedex

Tél. : 01 41 19 14 14 - Fax : 01 41 19 14 45

[www.colombes-habitat-public.fr](http://www.colombes-habitat-public.fr)